Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230221-631-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/02/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne : 23 février 2023

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :AUTORISATION DE
REVERSER LES RECETTES
D'UNE VENTE DE LIVRES AU
PROFIT DU TÉLÉTHON

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents: Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents: M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire: Armelle BARTHELEMY

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 28

Absents: 2

Excusés: 5

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

Date de mise en ligne : 23 février 2023

<u>DOSSIER N° 13</u> : AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES AU PROFIT DU TÉLÉTHON

RAPPORTEUR: Emmanuelle ANGELINI

Afin de maintenir des collections fiables, adaptées et attractives, la médiathèque municipale du Bouscat doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique.

Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Une délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 définit la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et détaille les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale.

Elle prévoit également que les documents sortis des collections puissent être, selon le cas et les opportunités, proposés à la vente au prix unique de $1 \in \mathbb{R}$ le volume, quel que soit le type de document.

Puis par délibération en date du 23 juin 2022, il a été autorisé d'élargir la vente à d'autres supports : périodiques, CD, livres-CD et livres audio.

Cette année, une nouvelle vente de livres et CD a été organisée à la Source le samedi 03 décembre 2022 à l'occasion du week-end du Téléthon.

Il est proposé de reverser les recettes de cette vente au profit du Téléthon sous forme d'une subvention, soit 2597 €.

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2022,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1: AUTORISER Monsieur LE MAIRE à reverser les recettes de la vente

d'ouvrages de la médiathèque municipale du 3 décembre 2022 au profit du

Téléthon 2022,

Article 2: AUTORISER Monsieur LE MAIRE à verser le montant des recettes à

l'association AFM Téléthon, soit 2597 €,

Article 3: DIRE que les dépenses seront inscrites au budget, au Chapitre 65.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230221-631-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2023
Date de mise en ligne : 23 février 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE, Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET Armelle BARTHELEMY